

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil d'administration

du CCAS de Cruseilles

du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars, le Conseil d'administration de la Commune de Cruseilles, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD.

Etaient présentes :

Mesdames Nathalie BRUGUIERE, Isabelle GRANDMOTTET, Justine HAMMAMI, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absentes excusées :

Madame Sonia BRIFFAZ donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE,
Madame Béatrice FOURNIER donne procuration à Madame Sylvie MERMILLOD

Absent :

Monsieur Jean PALLUD



ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 février 2025

Délibérations :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2024
- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Vote du budget primitif de l'exercice 2025

Affaires diverses



Ouverture de la séance à 18h35.

Vote à main levée des délibérations

Les membres du Conseil d'administration sont favorables à l'unanimité au vote à main levée des délibérations proposées dans l'ordre du jour de la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Valérie PERAY est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

✓ Approbation du Procès-verbal du 27 février 2025

Les membres du Conseil d'Administration n'ayant aucune autre question ni remarque à formuler, le procès-verbal est adopté à la majorité avec 7 voix pour et 1 abstention (Madame Solange PAIREL).

✓ Délibérations :

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2024 Délibération n° 2025/02 CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU la délibération n° 2024-04 en date du 19 février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU les conditions d'exécution du budget 2024,

Madame la Présidente invite l'assemblée à examiner le compte administratif 2024 et lui demande de bien vouloir élire Madame Valérie PERAY, présidente de séance, pour l'examen du compte administratif 2024 du budget principal du CCAS de la commune de Cruseilles.

En parallèle, il est demandé de bien vouloir élire Madame Nathalie BRUGUIERE comme secrétaire de séance.

Madame Valérie PERAY, présidente de séance, désignée conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un excédent sur la section de fonctionnement de 913,59 euros.

Le compte administratif et le compte de gestion présentés par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023	0,00 €
Résultat 2024	0,00 €
Résultat de clôture 2024	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023	1 069,01 €
Résultat 2024	- 155,42 €
Résultat 2024	+ 913,59 €

Madame la Présidente est invitée à sortir, afin de procéder au vote du compte administratif 2024.

Madame Valérie PERAY, présidente de séance, demande aux membres du Conseil de voter le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2024.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **CONSTATE** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget du CCAS pour l'année 2024 ;
- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion 2024 ;
- ✓ **APPROUVE** le compte administratif 2024.

Affectation des résultats de l'exercice 2024 Délibération n° 2025/03 CCAS

Les résultats du compte administratif 2024 conformes avec ceux du compte de gestion fournis par le Comptable des Finances Publiques, ont été adoptés par le Conseil d'administration.

L'affectation des résultats doit être intégrée dans le budget primitif 2025.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	0.00
RAR Dépenses	0.00
SOLDE	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023	1 069,01
Résultat de l'exercice 2024	- 155,42
En section de fonctionnement	913,59
Soldes des restes à réaliser	0,00
Reste sur la section de fonctionnement	913,59

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023	0,00
Résultat de l'exercice 2024	0,00
En section d'investissement	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
Reste sur la section d'investissement	0,00

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser 2024 éventuellement reportés sur 2025.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat d'investissement restant d'un montant de **0,00 euros** en recettes (compte 001) du budget primitif 2025 ;
- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement restant d'un montant de **913,59 euros** en recettes (compte 002) du budget primitif 2025.

Vote du budget primitif de l'année 2025 Délibération n° 2025/04 CCAS

Après avoir constaté et approuvé les résultats de l'exercice 2024,

Après avoir approuvé l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Après avoir lu la note de synthèse relative au budget primitif 2025 et après avoir pris connaissance du document budgétaire,



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

	Prévisions 2024	Réalisations 2024	BP 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 Charges à caractère général (Repas des anciens, colis de Noël)	16 000,00	15 562,13	20 500,00
65 Autres charges de gestion courante (colis alimentaires et secours exceptionnels)	700,00	492,82	700,00
D002 Report du déficit de N-1			
TOTAL DEPENSES	16 700,00	16 054,95	21 200,00
RECETTES FONCTIONNEMENT			
70 Produits des services (Recettes RAD)	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et Taxes (impôts sur les spectacles)			
74 Dotations, Subventions (Subvention Commune)	15 000,00	15 000,00	20 000,00
75 Autres Produits de gestion courante		899,53	286,41
77 Produits exceptionnels (Quêtes, dons)	630,99		
002 Résultat ordinaire reporté N-1	1 069,01	1 069,01	913,59
TOTAL RECETTES	16 700,00	16 968,54	21 200,00
EXCEDENT DE L'EXERCICE		913,59	

Le CCAS ne dispose pas de biens en section d'investissement (terrains, matériel, remboursement d'emprunt...), c'est pourquoi les résultats d'investissement sont nuls et aucune proposition de budget n'est prévue.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

✓ **ADOpte** le Budget Primitif 2025 tel que présenté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- **Section de fonctionnement** : 21 200,00 € ;
- **Section d'investissement** : //

✓ **Affaires diverses**

- Madame PERAY présente une demande de mise à disposition d'une salle au nom de l'association SIEL BLEU en vue d'organiser des conférences sur différentes thématiques telles que la nutrition et des séances d'activités physiques à destination des seniors sur une période de 30 semaines.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable.

Madame PERAY va demander plus d'informations en vue de communiquer sur leur programme dans le prochain bulletin municipal et recenser les personnes intéressées, avant un accord officiel de mise à disposition d'une salle.

✓ **Prochaine réunion du Conseil d'administration : /**

La séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD

